

campagne avareuse de la Duchesse de Berry, les sanglantes journées de Juin et d'Avril, les attaques violentes de la presse périodique, dans les journaux dévoués au vieux dogme du droit divin, ou à la cause de la démocratie, n'auraient pas ébranlé l'opinion publique, divisée les citoyens, placé l'autorité royale dans la triste nécessité de dissoudre les gardes nationales, de destituer des Conseils municipaux, de bombarder la seconde ville du Royaume, de mettre la capitale en état de siège, de faire instruire un procès politique contre plusieurs centaines de prisonniers, de s'offrir enfin à l'Europe dans un état d'hostilité perpétuelle avec une partie de la nation; ce qui a ravivé la confiance et l'audace de la sainte alliance, toujours empressée à profiter de nos divisions et à spéculer sur la faiblesse et la santé d'un gouvernement, auquel jamais elle ne pardonnera son origine.

Au lieu de dissimuler en quelque sorte cette origine, il fallait la reconnaître à haute voix, s'en faire un titre de gloire, un moyen de force, et pour cela lui laisser prendre un caractère solennel et authentique de nationalité. Que d'embarras inextricables eussent pu être évités, si l'on n'avait pas à dessein, en obéissant à une peur mal entendue et mal raisonnée, violé ouvertement le principe qui désignait aux véritables délégués de la nation, à une chambre nouvelle immédiatement convoquée, l'initiative de la formation du Gouvernement!

Non seulement la Chambre des Députés, mais toute la Magistrature devait être retrampée par une institution nouvelle. La presque totalité des Présidents et des Conseillers du Cour Royal et des Membres des Tribunaux, auraient été maintenus dans leurs fonctions. Mais, du moins, ils auraient tous été nommés et installés par le Gouvernement élu, sorti du sein de la révolution, et les grands pouvoirs de l'Etat, mis en harmonie, auraient donné l'exemple de la concorde, de l'union et de l'unité à la France. La Chambre des Pairs devait aussi être entièrement reconstituée; et, tout en y conservant la plupart des illustres débris de tous les partis et de toutes les carrières publiques, on aurait pu y appeler quelques membres nouveaux, choisis par le Roi, sur une liste triple de candidats présentée par les collèges électoraux des Départements. Ainsi, cette chambre rejuvenie et régénérée aurait pu servir utilement la nation et le Roi, au lieu de présenter l'affligeant spectacle d'un des premiers corps de l'Etat, déconsidéré, impuissant, devenu à regret l'instrument illégal d'une prétendue justice politique extraordinaire, et privé de toute puissance sur l'opinion, bien qu'appelé à coopérer à la formation des lois.

Si le Trône eût été affermi par le concours des pouvoirs au lieu de le secouer, il aurait pu à la fois montrer plus de dignité, et une influence plus honorable dans ses relations diplomatiques avec plus de succès d'améliorer l'Administration intérieure, d'examiner et d'encourager l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, toutes les branches de la prospérité publique, en proposant et en faisant exécuter le plus court délai des lois urgentes sur les chemins vicinaux, dans l'établissement. Doublerait en peu d'années nos richesses territoriales, sur les défrichements ou les dessèchements; sur les chemins de fer, les batteaux

à vapeur, sur les droits d'importation et d'exportation, qui équivaient souvent à des prohibitions, et qui entravaient toutes les opérations commerciales. Les Ministres choisis parmi des hommes probes, désintéressés, intelligents, capables, et seraient limités, avec suite et avec persévérance, aux réformes et aux améliorations que la France avait droit d'espérer. Le Gouvernement aurait pu, sans inconvénient, réduire l'armée, et reporter une partie des fonds du Budget de la Guerre sur les grands travaux publics, dont l'exécution immédiate lui eût concilié l'affection et la reconnaissance de la France. Une partie des soldats aurait pu être employée à ces mêmes travaux publics, et aurait déjà procuré au pays plusieurs des avantages qu'il est encore à attendre, dans un avenir même prochainement leur réalisation.

Les Administrations Communes, d'Arrondissement, et Départementales promptement organisées, d'après le principe fondamental et largement appliqué de l'élection par les Citoyens, auraient embrassé dans leurs attributions tout ce qui appartenait, par la nature des choses, aux autorités locales et populaires, et auraient puissamment soutenu le gouvernement. Au lieu de cela, il s'est défié d'une partie de la nation, il a retiré le plus qu'il a pu le cercle des élections; il a cherché maladroitement son appui dans une portion de la Bourgeoisie qu'il a voulu mettre à la place de l'ancienne aristocratie. Il a donné lieu à des choix de députés faits par arrondissement, et par deux cent mille électeurs sur trente deux millions d'hommes. Il a craint de faire participer à ces choix, et les capacités peu favorisées de la fortune qui avaient à la fois le sentiment de leurs droits et qui souffraient de s'en voir dépossédées; et les gardes Nationales qu'il trouvait bonnes pour valoir à l'ordre public, mais dont il redoutait, bien à tort, l'intervention dans les élections; et les petits contribuables qu'il jugeait nécessaire de pressurer et dont il exigeait durement des impôts onéreux, mais auxquels il ne voulait accorder aucune participation à la fixation et à la répartition de ces impôts qui pèsent de tout leur poids sur les classes pauvres et laborieuses, tandis que, si le partage en était fait avec plus de justice et d'égalité entre toutes les classes, en raison des fortunes, les sources de la production seraient d'autant plus abondantes que les consommations elle-mêmes seraient augmentées d'une manière infiniment favorable à la santé publique, au bien-être de tous, et à l'accroissement de la population.

Comme cela était beaucoup plus facile à faire qu'on ne le croit. Il fallait de la franchise au lieu de la fausseté, de la probité et de la bonne foi, au lieu de la cupidité et de l'esprit d'intrigue. Il fallait enfin vouloir sincèrement le bien. Comme le Trône aujourd'hui était déshonoré, serait affermi, s'il avait loyalement appuyé sur la nation, et prendre des racines larges, solides, profondes.

Notre Diplomatie aurait pu avoir un langage plus ferme, une attitude plus digne, si la royauté avait obtenu dans l'intérieur un affermissement non contesté. Le Monarque eût alors été de modèle, d'arbitre, de modérateur aux autres rois. Il aurait donné la solution du grand problème: concilier la liberté avec la Monarchie, ou celle-ci avec la liberté, en prouvant qu'elles peuvent se fortifier l'une par l'autre, bien loin d'être incompatibles et ennemies.

qui me trahissaient, en voulant se servir eux-mêmes ?.....

Une voix pure et consciencieuse, patriotique et désintéressée, modeste et obscure, que Napoléon lui-même, aux jours de sa puissance, appela à plus d'une fois dans ses conseils, et qu'il se repentit trop tard d'avoir dédaignée; qui, dans plusieurs circonstances importantes et décisives, a fait entendre des accents prophétiques et conservateurs, toujours dans le véritable intérêt du pouvoir et de la liberté; c'est-à-dire, du peuple, qui a également besoin de l'un et de l'autre: Cette voix d'un bon citoyen, spectateur impuissant et affligé des malheurs de son pays, sera-t-elle enfin accueillie, au milieu du tourbillon des passions, et des intrigues, qui trop souvent font perdre de vue la vérité et les grands intérêts publics, et qui entraînent les meilleurs esprits, égarés par la vanité ou par des conseils pervers, dans une déplorable série d'imprudences et de fautes qu'ils expient chèrement, lorsqu'elles ont porté leurs fruits?.....

S'il était possible que, cette fois, le langage du Bon-sens National fût compris, et que l'on fût disposé, dans une sphère élevée, à se conformer à la marche simple et droite, franche et ferme, qu'il prescrit de suivre, l'auteur de cette Note s'empresserait de donner les développements ultérieurs qu'elle comporte, et d'apporter au service de la chose publique les inspirations et les vues qui lui sont suggérées par une longue et triste expérience des hommes et des révolutions.



Note adressée au Roi des Français et aux Deux Chambres, sur la situation du Gouvernement, le 6 Mars 1835.

Un bon Citoyen ne peut que gémir, en voyant la situation bizarre et déplorable dans laquelle se trouve le Gouvernement, et qui compromet à la fois sa dignité, la considération et la force morale dont le pouvoir doit toujours être investi, et les intérêts moraux et matériels du pays. Il n'est pas inutile de rechercher les causes de cette situation; et, pour les bien apprécier, il faut remonter à la Révolution de 1830, examiner de bonne foi ce qu'on aurait pu et dû faire, et comment il serait possible de réparer encore les fautes graves qui ont été commises.

On accusa de tendance à la République, à l'anarchie; on traita de désorganisateurs les hommes de conscience et d'expérience, de bien public et d'avenir, c'est-à-dire, les véritables hommes d'Etat, qui, comprenant bien, au 1^{er} Août 1830, les conséquences nécessaires et toute la portée du changement qu'une secousse impétueuse venait d'opérer, donnèrent alors au Duc d'Orléans, Lieutenant Général du Royaume, et à quelques députés influents, des conseils qui furent repoussés, pour les empêcher de s'engager avec précipitation et imprudence dans une route semée d'écueils, tandis qu'une marche franche et ferme dans une direction vraiment nationale pouvait prévenir la plupart des dangers contre lesquels on a été forcé de lutter plus tard, sans jamais en triompher entièrement, et sans avoir pu arriver encore à un ordre de choses normal et constitutionnel, à une tranquillité durable, fortement garantie.

Ces hommes, interprètes du Bon-sens national, disaient alors: la Chambre des Députés actuelle n'est point compétente pour organiser le pouvoir, ni pour donner un Roi et une Charte à la France. Il faut une chambre nouvelle qui ait un mandat spécial pour une mission aussi importante. Sinon, le gouvernement nouveau n'aura aucune base solide, et sera en butte aux attaques des partis opposés. Les défenseurs de la légitimité, comme ceux qui professent le principe de la Souveraineté nationale, se croiront également fondés à l'accuser d'usurpation. Les puissances étrangères elles-mêmes pourront plus tard lui susciter de graves difficultés, en s'aidant des mécontentements de l'intérieur auxquels on aura laissé, non seulement des prétextes spéciaux, mais des motifs réels pour repousser et combattre un gouvernement qui aura craint de provoquer la sanction nationale. Nul doute que le Prince, qui régnait alors, il faut bien le reconnaître, beaucoup plus qu'aujourd'hui, les suffrages presque unanimes, la sympathie, les espérances et les vœux de la France, n'eût été proclamé Roi. Mais, une fois qu'il aurait été légalement revêtu de l'autorité suprême, ni les Républicains, ni les légitimistes n'auraient pu former un parti contre lui; et les troubles de la Vendée, la

Le Roi avait assez d'habileté et des intentions assez pures et patriotiques pour comprendre et pour remplir ce beau rôle, qui, en effet, l'aurait consacré le Digne de la Paix. Alors, ses opinions les plus divergentes, moins un petit nombre d'hommes stationnaires et opiniâtres, n'auraient pas hésité à se rallier à son gouvernement. Les deux Chambres, toujours d'accord avec les Ministres pour veiller aux intérêts communs de la France et du Roi, auraient offert le concours d'une imposante majorité. Les embarras que nous avons vu, n'auraient point existé, ou auraient pu être surmontés facilement. La presse, qui s'est montrée habituellement médisante et hostile, aurait été forcée de suivre le cours de l'opinion, de rendre hommage au bien que tous les partis du service public auraient manifesté à tous les yeux. La marche sagement progressive de la nation lui aurait mérité l'admiration du monde. Les autres peuples à l'étranger auraient voulu établir des relations avec elle, et lui auraient ouvert de nombreux et immenses débouchés.

Ce n'est pas tant l'énormité du Budget que la disproportion avec les richesses réelles du pays ou que la mauvaise application des fonds dans les dépenses publiques, qui blesse beaucoup d'intérêts qu'on devrait ménager et qui excite de vifs et profonds mécontentements. Avec une augmentation évidente des sources de la richesse nationale, avec une meilleure répartition des charges publiques, avec une direction plus sage, mieux entendue et plus réellement productive donnée aux dépenses de l'Etat, les hommes même les plus amis de la liberté, n'auraient pas craint de voter plus libéralement la Couronne, qui elle-même aurait consenti et contribué à doter plus libéralement le pays. De tous côtés, la satisfaction eût été complète. Il n'y aurait eu ni dilapidations scandaleuses dans l'administration, ni économies quelquefois méprisables dans la Chambre des Députés. Les Représentants d'une grande Nation doivent avoir la main soigneusement fermée pour les dépenses abusives; largement ouverte pour les dépenses de véritable convenance ou d'utilité publique.

Ces vices d'hommes d'Etat, capables de concevoir et d'organiser un système politique de réformes, d'améliorations et de progrès, trouvent difficilement accès dans une Chambre composée en grande partie de médiocrités locales de Notabilités de clocher, d'hommes à conceptions étroites comme la sphère dans laquelle ils ont été élus. Comment pourrait-il en être autrement? Notre loi d'élection est radicalement vicieuse, moins encore parce qu'elle concentre les choix dans un petit nombre de privilèges et parce qu'elle exclut du droit d'élire un grand nombre de capacités réelles, que parce qu'elle circonscrit dans chaque arrondissement la nomination d'un seul député. Alors, par un sentiment naturel, instinctif, les électeurs de l'arrondissement nomment leur délégué dans leur sein. Ils n'ont qu'un choix à faire: ce choix est uniquement inspiré par un esprit étroit de localité et de personnalité.

"Vous voulez", disait Casimir Périer, lors de la discussion de la loi, favoriser la Démocratie, en évitant à l'électeur de 200^e la nécessité gênante et dispendieuse de se déplacer, pour aller au chef lieu du département procéder à l'élection des Députés?" — Mais, devrait-on lui répondre, ce déplacement même, en faisant sortir l'électeur de sa localité et de la sphère habituelle dans laquelle il vit, étend son horizon, lui fait concevoir, par

de nouvelles relations et en le plaçant dans un autre point de vue, des pensées plus élevées, des intérêts plus généraux le rend plus capable de faire un bon choix, d'après des motifs éminemment patriotiques. D'ailleurs, au Collège électoral ou unique de département, il participerait à l'élection de tous les députés de ce département, 4, 5, 6, jusqu'à 12. Si, pour un ou deux choix, il cédait à quelques influences locales et personnelles, pour les autres, du moins, il pourrait être guidé par des considérations d'un ordre supérieur. Mais, quand vous le réduisez à n'avoir qu'un seul député à nommer, vous le dépouillez de trois quarts, des cinq sixièmes, quelquefois même, dans un département qui nomme douze députés, des onze douzièmes de son droit d'élection, ou de souveraineté nationale. Enfin, vous le livrez à la dépendance des Coterie, qui, malgré leurs intrigues et leur puissance, ne réussissent pas à acaparer tous ses votes, s'il avait plusieurs députés à élire à la fois.

Voilà cette Chambre, toujours faible, incertaine, timide, voulant tout doute le bien, mais craignant également d'attaquer ou de soutenir le Ministère; n'osant prendre sur elle aucune responsabilité, ni élever une voix puissante, qui devrait être l'organe fidèle et courageux de la France. Croyez-vous que notre nation, éminemment spirituelle et intelligente, serait aussi mal représentée, et presque forcée de renoncer à ses mandataires, si le mode d'élection était différent?

Avec une Chambre vraiment nationale, dès la séance d'ouverture, on eût exprimé sur le champ, soit une adhésion franche à la marche du Ministère, soit une désapprobation publique et nettement formulée de ses actes. Le Pays et le Roi eussent été préservés de ces hésitations continuelles qui ont laissé de passer et de reconnaître en apparence un Ministère toujours changeant et incertain, qui n'avait, aux yeux de tous les hommes éclairés, ni la confiance de la France, ni celle des Députés, ni même celle du Roi, ni confiance en lui-même, et qui manquait d'accord, d'harmonie, d'unité, et surtout de nationalité. Notre nation eût évité une perte irréparable d'un temps précieux, pendant trois mois, et l'ignoble tableau des intrigues, des incertitudes, des oscillations, qui inspirent une sorte de dégoût pour ces formes, dites représentatives, d'un gouvernement qui en réalité ne représente rien.

Depuis trois mois, beaucoup d'affaires particulières et publiques sont paralysées. Beaucoup d'hommes, venus des départements pour obtenir de promptes solutions sur des affaires qui intéressent leurs localités, sont obligés d'attendre qu'il y ait des Ministres effectifs pour prendre des décisions, des mesures urgentes. Et dans notre état actuel de centralisation administrative, poussée au delà des bornes, la France entière languit et souffre dans son agriculture, et son industrie, dans son commerce, dans son administration, dans

ses travaux publics, parce que quelques hommes égoïstes et ambitieux s'agitent pour se maintenir au pouvoir, malgré le Roi qui les avait déjà congédiés une première fois, malgré les Chambres qui assistent en gémissant tout bas, à cette anarchie de la puissance publique, dans la concentration et la force semblait avoir besoin d'être équilibrée pour qu'elle pût au moins s'accorder avec les besoins et les moyens de résistance; enfin, malgré la France elle-même, qui veut une administration nationale, sérieusement occupée des grands intérêts publics, et non pas une Coterie

ingante, important à la fois son jong perant en digne à la Couronne et la Nation.

La Doctrine du Vieux Comte et Sénateur de l'Empire, exposée dans l'Adresse d'un Constitutionnel aux Constitutionnels, ne rémédie en rien aux inconvénients que nous avons signalés. Car, elle ne constitue ni le despotisme franc en avoué, marchant ensuivant déployé, ni une forte aristocratie, ni une royauté nationale et populaire; mais une monarchie bâtarde, avec une fautive interprétation de la loi fondamentale.

Il faut néanmoins sortir de ce cahos; et les hommes marquants, dit-on, ne s'en rendent pas compte, ou craignent de les chercher, là où la nation les demande. Une modification est nécessaire. Le Roi, ne peut, s'il entend bien les intérêts de sa couronne et ceux de la France, vouloir un Ministère de domesticité, tourné à l'étranger aux sympathies, aux vœux et aux besoins du pays. La Chambre élue, telle qu'elle est, ne peut pas être laissée en dehors du Ministère; c'est dans le sein de cette Chambre et dans sa majorité, que doivent être choisis les Ministres. Il sera facile de s'entendre sur quelques points essentiels: 1°. Amnistie, pour échapper aux embarras toujours existants d'un procès qui compromet la Paix, la Royauté, le Gouvernement, la tranquillité publique et qui nourrit le mécontentement et l'irritation dans un grand nombre de familles; — 2°. Réforme électorale, pour rallier et rattacher au gouvernement des milliers de citoyens que blesse vivement l'exclusion injuste qui les repousse. Si le gouvernement était plus éclairé, plus confiant, il verrait sa force et le nombre de ses amis s'accroître avec l'extension du droit électoral. Puis, que les Electeurs participent aux choix de tous les députés de leur département, et qu'ainsi l'esprit étroit, égoïste de personnalité, de localité et de coterie, qui préside aux élections isolées par arrondissement, fasse place à une conception plus élevée pour la désignation des mandataires du pays. — 3°. Impulsion nouvelle, plus noble, plus généreuse, plus digne de la France, donnée à notre Diplomatie, qui est aujourd'hui aussi anti-nationale que sont la restauration.

Il n'est pas impossible de réunir bons hommes qui se trouveront d'accord sur ces trois points importants, et qui travailleront à rapprocher ainsi toutes les fractions de la nation, toutes les nuances d'opinion dans les deux Chambres, et le Roi, et qui raffermiront le trône, en faisant renaître la confiance dans le pouvoir, en donnant un libre cours au développement de l'activité et de l'industrie nationale.

Toutes les autres lois, sur les attributions municipales, sur la responsabilité des Ministres, sur l'organisation du Conseil d'Etat, sur les garanties de la liberté individuelle, sur la presse, qui sera d'autant moins irascible et irritée qu'on se montrera plus juste et plus confiant envers elle, sur les réformes judiciaires, sur les chemins vicinaux, sur l'enseignement public, affranchi du monopole universitaire, sur les Douanes, sur les Finances, sur les banques départementales, etc., reprendront tout naturellement le caractère de modération, de sagesse et d'équité qui leur conviendrait, dès qu'un Ministère plus en harmonie

avec les Chambres et avec la nation, avec le Roi et avec lui-même, sera chargé de la direction de nos affaires.

Ne faut-il pas se hâter; ne pas attendre de Rome ou de Londres des influences et des inspirations. Il faut aviser aux intérêts gravement compromis de l'ordre et de la liberté, sans courir de nouveau les chances du jeu terrible des révolutions.

Ces réflexions, écrites à la hâte par un homme qu'un sentiment intérieur et profond d'indépendance place en dehors des partis, et à l'abri de leur influence, sont inspirées à la fois par un esprit de conservation, de progrès, d'ordre et de liberté, de conciliation et d'union, de dignité pour le pouvoir et pour le pays, par un amour vrai de la patrie et du Roi, par une prévision affligeante des maux qui nous menacent tous, si la crise, prolongée depuis plus de quatre années, se traîne encore, à travers de nouveaux paroxysmes, jusqu'à un dénouement qui pourra être l'explosion d'un volcan.

La Nation veut conserver et améliorer: car elle hait également les révolutions et les troubles, et les tendances rétrogrades ou simplement stationnaires. Elle veut resserrer le faisceau de l'unité française, pour se montrer forte et puissante aux étrangers. Elle veut la liberté, sans licence; l'ordre, sans oppression ni arbitraire; la paix, sans bassesse, ni lâcheté concessionnelle pour la maintenir; l'économie, sans parcimonie étroite et mesquine; l'agriculture favorisée par tout les moyens que les lumières de l'époque peuvent lui offrir pour décupler ses produits; l'industrie dégagée des entraves et des lenteurs qui arrêtent son action; le Commerce profitant des débouchés qu'une politique prévoyante et habile peut lui ouvrir sur toute les points du globe. Enfin, la nation veut être florissante au dedans, respectée au dehors, bien-être par la combinaison et l'emploi bien dirigé de toutes les ressources que la nature du sol, la position géographique, le caractère social et hospitalier, intelligent et actif des habitants, les progrès des sciences, la liberté des institutions, la sagesse des lois et la civilisation bien comprise peuvent lui assurer.

A ces conditions, le trône peut se relever encore avec majesté et rallier l'immense majorité des Français.

Mais, si la voix du peuple, qui est la voix de Dieu, continuait à être méconnue et méprisée.... alors, la même destinée qui a renversé Napoléon, malgré son immense génie, et Charles X, dont l'imprévoyance et l'incapacité n'étaient point contestées, finira par atteindre leur successeur, qui peut encore aujourd'hui s'éclairer des enseignements de leur double chute. Et alors, des regrets, des repentirs tardifs et amers, des larmes, des regrets, des regrets, plus d'une fois échapper l'illustre Marquis de Lafayette. Hélas! si l'on ne s'ajuste pas et n'écoute à temps les conseils qu'un petit nombre d'hommes sages et bien intentionnés n'avaient fait entendre? Comment ai-je pu céder à la désastreuse influence des courtisans et des flatteurs